



Fédération Française des Associations d'Amis de Musées

---

**RAPPORT MORAL 2023**  
**RAPPORT FINANCIER 2023**  
**BUDGET 2024**

---

# RAPPORT MORAL - RAPPORT D'ACTIVITES 2023

## 1. Vie et fonctionnement de la Fédération

La Fédération française des associations d'amis des musées a poursuivi son développement et la mise en œuvre de son projet d'avenir tout au long de l'année 2023, avec notamment les travaux de son pôle juridique, parallèlement aux différents groupes de travail mis en place pour la rédaction d'une charte, d'un mémento, la réécriture des statuts de la Fédération, l'enquête préparatoire à la célébration des 50 ans de la Fédération, le lancement de la première journée européenne des amis de musées en France et l'élaboration du manifeste et de la stratégie de la Fédération

Votre conseil d'administration s'est réuni 4 fois, en présentiel à la Sauvegarde de l'Art Français et en visioconférence : en avril (2 réunions), juin et octobre 2023. Le bureau s'est réuni à 9 reprises en visioconférence en 2023.

Pour nos assemblées générale et extraordinaire nous avons été accueillis le 2 juin 2023 par la Société des Amis du musée de l'Homme (Paris) et la directrice du musée. Cet événement a réuni 115 participants.

Nous avons tenu une assemblée générale extraordinaire pour une révision en profondeur des statuts, projet qui avait été élaboré en 2022 par un groupe de travail constitué d'administrateurs de la Fédération, représentants d'associations et de groupements régionaux (sept réunions au cours des années 2022 et 2023). Ce projet avait été soumis au conseil d'administration du 27 avril 2023, qui l'avait approuvé à l'unanimité.

Daniel de Beaurepaire, trésorier et Jean-Charles Houvert, trésorier adjoint, ont fait une présentation du projet de nouveaux statuts à l'assemblée. L'objectif de ces nouveaux statuts était de faciliter les échanges entre les associations d'amis de musées, membres de la Fédération, les groupements régionaux et la fédération.

Dans le cadre du renouvellement de notre agrément national de jeunesse et d'éducation populaire auprès du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, nos statuts garantissent notamment le principe de non-discrimination et l'égal accès des hommes et des femmes et l'accès des jeunes aux instances dirigeantes.

Par ailleurs une mise à jour juridique a consisté, entre autres, à prévoir la possibilité de tenir à distance les réunions du conseil d'administration et de l'assemblée générale de la fédération. Enfin, il était proposé que notre fédération s'appelle désormais Fédération Française des Associations d'Amis de Musées : remplacer le terme « Sociétés » en « Associations », plus couramment utilisé dans les appellations des associations d'amis de musées et moins connoté. Ceci reflèterait davantage les associations membres et moderniserait l'image de la Fédération.

Après une discussion avec la salle, les nouveaux statuts, dont le nouveau nom de la Fédération, ont été approuvés à l'unanimité par l'assemblée.

À la suite des élections des administrateurs le 2 juin, le conseil d'administration s'est réuni le 21 juin 2023 pour reconduire le bureau :

René Faure - Président

Anne Marie Le Bocq - Vice-Présidente

Olivier Byl - Secrétaire Général

Daniel de Beaurepaire - Trésorier

Jean Charles Houvert - Trésorier adjoint

Annie Combelles - Secrétaire Générale adjointe

### 50 ans de la Fédération

La Fédération a fêté son cinquantenaire le 3 juin au musée d'Orsay, sur le thème de « L'Europe des Amis de Musées : valeurs, ressources et actions partagées », ouvert par l'allocution de la ministre de la Culture Rima Abdul-Malak, en présence de Christelle Creff, directrice des musées de France, et de Carolyn Forster, présidente de la Fédération Mondiale des Amis de Musées.

230 associations d'amis de musées ont répondu à l'enquête cherchant à mettre en exergue la contribution sociétale et culturelle des Amis de Musées, 160 françaises et 70 européennes. Son analyse a conduit à la mise en place de trois tables rondes sur les thèmes : Vos musées, notre passion ! ; Les Amis passeurs de culture ; construire l'Europe des Amis de musées. Elles ont réuni des représentants des Amis de Musées français et internationaux, conservateurs, élus, le vice-président Europe de la Fédération mondiale, Italo Scaietta et enfin la présidente de ICOM Europe, Juliette Raoul-Duval. Cela a été l'occasion pour les Amis de Musées européens de partager leurs expériences, de renforcer leur sens de l'engagement au service de leurs musées, avec l'ambition de contribuer à l'émergence d'un public européen des musées. Les Jeunes Amis de Musées ont également participé à ces échanges et ont pu montrer leur investissement et leur passion pour leurs musées. Cette journée a réuni 135 participants. Des préconisations pour des projets européens aux niveaux local, régional ou national, en lien avec des partenaires européens ont été formulées.

Le philosophe François Jullien a clôturé les échanges de cette journée en inscrivant l'action des Amis de Musées dans le nécessaire désir de musée et l'invitation des jeunes générations à s'ouvrir aux ressources culturelles muséales françaises et européennes et à les partager. L'exploitation de l'enquête et des interventions lors des 50 ans se poursuit pour caractériser ce qui rend singuliers les Amis de Musées et les faire connaître.

## **2. Nos actions fédérales**

### La Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO)

La CPO avec le ministère de la Culture reconduite en 2021 pour 3 ans (2021-2023) nous engage dans un partenariat avec le ministère de la Culture sur quatre « projets » :

**Projet 1** : Participation à l'animation des réseaux liés aux musées

**Projet 2** : Animation, soutien et observation du secteur associatif lié aux musées

**Projet 3** : Actions contributives aux grands projets muséaux et patrimoniaux de la Culture

**Projet 4** : Rayonnement des musées grâce à l'action de leurs associations d'amis de musées.

Cette CPO s'inscrit totalement dans le projet d'avenir adopté par la Fédération en décembre 2020.

### Pôle juridique et fiscal

Le pôle juridique et fiscal créé en 2021 et animé par trois administrateurs a poursuivi son travail au profit des associations membres. Ainsi le pôle assure une veille juridique et fiscale et informe les associations de l'actualité qui les concerne sur des sujets parfois complexes. Des visioconférences sur des thèmes choisis sont également proposées aux membres pour les aider dans la gouvernance de leurs associations. En 2023, deux thèmes ont été choisis : « Activités de voyages, visites et déplacements organisés par les associations, en rapport avec les assurances » et « La fiscalité de nos associations », qui ont réuni une centaine de participants.

Parallèlement à ces visioconférences, le pôle a été sollicité par 25 associations sur des sujets divers pour la bonne gouvernance de leur association.

### Textes de référence

#### *Grands principes de partenariat entre associations d'amis de musées et musées*

La Fédération a entrepris en 2021, en collaboration avec le service des musées de France (SMF), la rédaction d'une charte éthique entre associations d'amis de musées et musées, afin de mieux définir et faire reconnaître le rôle des Amis de Musées dans la vie du musée, et celui des bénévoles auprès des musées. Elle définit et clarifie les rôles respectifs de chaque partie en intensifiant le dialogue et la coopération mutuelle.

Le groupe de travail de la Fédération dédié à la rédaction de ce document et le SMF ont finalisé le document en 2023.

Diffusé aux associations en septembre 2023, ce document a été présenté et diffusé par le SMF aux conseillers musées des DRAC en fin d'année. Il a également été communiqué et commenté par la Fédération auprès de la Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture (FNCC).

#### *Mémento*

La Fédération a entrepris en 2022, en collaboration avec un groupe d'élèves conservateurs de l'Institut national du patrimoine (INP), la rédaction d'un mémento qui développe les principales facettes de la création d'une association d'amis de musées. Ce document s'adresse aux conservateurs, en particulier aux conservateurs nouvellement nommés, ou à toute personne civile, qui souhaitent favoriser l'émergence d'une association d'amis de musées, il sera également utile aux associations d'amis de musées, existantes ou en cours de création. Ce texte, finalisé en 2023, a été adressé aux associations membres en septembre et sera présenté régulièrement aux élèves conservateurs de l'INP.

#### *Stratégie de la Fédération 2024-2027*

Comme cela avait été annoncé lors de notre assemblée générale le 2 juin 2023, la Fédération a souhaité mettre en place une stratégie sur plusieurs années autour d'axes majeurs pour bâtir le futur des Amis de Musées, au regard des évolutions des musées, de la société, de ses

aspirations culturelles et de son environnement. Cette stratégie fait suite au projet d'avenir de la Fédération de décembre 2020, dont une grande partie des actions préconisées ont été réalisées.

Le groupe de travail stratégie s'est constitué autour d'administratrices et d'administrateurs de la Fédération, ainsi que les associations membres qui avaient souhaité y prendre part. La première réunion de travail s'est tenue en visioconférence en novembre 2023 pour se poursuivre en 2024.

## Communication

### *Infolettre*

Parallèlement à sa revue *L'Ami de Musée* la Fédération publie une infolettre pour développer les relations avec ses membres et la visibilité des actions des Amis de Musées. Cet outil est un relais régulier des informations concernant la fédération et ses membres (6 infolettres ont été publiées 2023).

### *Les réseaux sociaux*

Pour développer la notoriété des Amis de Musées sur les réseaux sociaux, la Fédération a ouvert un compte X (Twitter) en 2021, un compte LinkedIn en 2022, un compte Instagram et Facebook liés en 2023 ; outre des informations sur l'actualité de la Fédération, nous publions des informations inédites des associations membres (mécénat, Jeunes Amis, initiatives originales...) et certaines actualités muséales.

### *La revue L'Ami de Musée*

Le numéro 61 publié en septembre 2023 comprenait notamment un dossier spécial sur la journée consacrée au cinquantenaire de la Fédération le 3 juin au Musée d'Orsay, sur le thème de « L'Europe des Amis de Musées : valeurs, ressources et actions partagées », ainsi qu'un dossier sur le mécénat des Amis de Musées au service des musées, toujours aussi riche et diversifié.

## Jeunes Amis

La coordination Jeunes Amis structurée au niveau national avec la création du groupe Action Jeunes de la Fédération en 2022, s'est développée en 2023 avec à présent une dizaine de jeunes, impliqués par ailleurs dans leurs associations. La coordination apporte son soutien et ses conseils aux associations qui souhaitent lancer leur section Jeunes Amis et a travaillé à l'organisation de la journée Jeunes Amis du 4 juin 2023 au musée Cluny à Paris, en marge du cinquantenaire de la Fédération, avec la participation de plus de 30 jeunes amis français et européens.

En 2023, une vingtaine de sections Jeunes Amis étaient constituées.

Parallèlement au groupe Actions Jeunes, la Fédération a recruté en octobre 2023 une personne en apprentissage, pour deux ans, qui est chargée du développement des sections Jeunes Amis dans les associations, avec le soutien du groupe Actions Jeunes.

## Convention ADAGP

La Fédération travaille depuis 2020 à la mise en place d'une convention avec l'ADAGP, société de gestion des droits d'auteur chargée de percevoir et répartir les droits de ses adhérents,

notamment les droits de reproduction et de représentation des œuvres.

Cette convention a fait l'objet de plusieurs réunions avec l'ADAGP pour une finalisation en janvier 2024. Une représentante de l'ADGAP vous fera la présentation de ce contrat proposé aux associations membres de la Fédération.

### Journée Européenne des Amis de Musées 2023

Pour célébrer la communauté d'un million de passionnés dans toute l'Europe, les fédérations nationales d'amis de musées ont créé en 2023 la Journée annuelle européenne des amis de musées, chaque deuxième dimanche d'octobre.

L'objectif de cette journée est de fêter et rendre visibles les Amis de Musées en Europe avec l'organisation d'événements sur un thème commun européen, le même jour, sur le territoire de chaque association de chaque pays.

Les associations membres de 5 fédérations européennes ont participé à la première journée le 8 octobre 2023, avec un logo européen commun et une communication identique.

La journée en France a été parrainée par le ministère de la Culture. Une quarantaine d'associations ont participé à cette journée en France.

## **3. Notre développement**

### **Renforcement de la Fédération nationale**

La FFSAM poursuit son développement et 12 associations ont été accueillies en 2023 :

- **AGEN** - Association pour le rassemblement et l'initiative autour du musée ARIMAGE
- **AIX-EN-PROVENCE** - Amis des musées d'Aix-en-Provence (réadhésion)
- **BORDEAUX** - Amis du Musée d'Aquitaine
- **BREST** - Amis du Musée des beaux-arts de Brest (réadhésion)
- **CAUDEBEC** - Amis du vieux Caudebec et du musée Biochet-Bréchet
- **CHALON-SUR-SAONE** - Amis du Musée Nicéphore Niepce (réadhésion)
- **GRAY** - Amis du musée Baron Martin et de la bibliothèque de Gray (réadhésion)
- **JOUY-EN-JOSAS** - Amis du musée de la Toile de Jouy
- **LYON** - Amis des musées de la civilisation gallo-romaine (réadhésion)
- **MOUILLERON-ST-GERMAIN** - Institut vendéen Clémenceau-de Lattre
- **NICE** - Amis du Musée des beaux-arts de Nice
- **SOISSONS** - Amis du musée de Soissons

En 2023 nous comptons 291 associations, nombre en progression, après constatation d'un certain nombre d'absences de cotisations fin 2023.

## **4. Relations avec les partenaires**

### **Le ministère de la Culture / Service des musées de France**

Parallèlement à la CPO triennale (2021-2023), la Fédération a mis en place des réunions de travail régulières et des échanges plus soutenus avec différents représentants de la direction générale des patrimoines et de l'architecture, dont le Service des musées de France, mais

aussi avec des associations culturelles (AGCCPF, AMCSTI, FEMS, ICOM...<sup>1</sup>), pour participer à des travaux communs.

Le président de la Fédération siégeant au Haut conseil des musées de France, René Faure ou Dominique Treissede (suppléante), ont participé aux réunions de janvier, septembre et décembre 2023 au cours desquelles un avis favorable a été donné à trois nouvelles appellations « Musée de France ».

La Fédération poursuit son partenariat et son soutien au ministère de la Culture pour la Nuit européenne des musées, en lien avec ses associations membres sur tout le territoire.

Elle poursuit également ses relations avec les ministères qui développent les musées, en particulier le ministère des Armées.

Enfin la Fédération a développé un partenariat avec *Memento distribution* à l'occasion de la sortie du film *Bonnard, Pierre et Marthe* en janvier 2024. La société chargée de la distribution a proposé diverses possibilités d'animation autour du film en relation avec les associations d'amis de musées membres et les cinémas qui projetaient le film.

### **La Fédération mondiale des amis de musées**

La Fédération, membre fondateur de la fédération mondiale a participé à son assemblée générale à Bruxelles en juin 2023, qui a réuni 10 pays (Allemagne, Australie, Belgique, Canada, France, Italie, Luxembourg, Norvège, Portugal, Singapour).

Après les années difficiles de pandémie, l'importance de relancer un projet fédérateur des Amis de Musées à partir de l'Europe avait été décidé.

La fédération française a ainsi conduit avec le vice-président Europe de la fédération mondiale deux réunions en visioconférence et une en présentiel à Naples pour lancer la journée européenne des amis de musées en 2023.

A la demande de la fédération portugaise, le président de la fédération française, René Faure, est intervenu à Lisbonne pour célébrer leur 25<sup>ème</sup> anniversaire, compte-tenu des rapports très étroits qu'entretiennent ces deux fédérations.

### **La COFAC**

La Fédération, membre de la COFAC (Coordination des Fédérations et Associations de Culture et de Communication) poursuit ses échanges avec les 29 fédérations et unions nationales culturelles des secteurs du patrimoine, théâtre, musées, musique, cinéma... et participe à ses travaux pour toutes les questions en relation avec les problématiques des fédérations et associations du secteur culturel.

### **René Faure, président Pour le conseil d'administration de la Fédération**

---

<sup>1</sup> AGCCPF (Association nationale des conservateurs du patrimoine et des professionnels des musées et des autres patrimoines publics de France), AMCSTI (Le réseau professionnel des cultures, scientifique, technique et industrielle), FEMS (Fédération des écomusées et musées de société), ICOM (Conseil international des musées)

# RAPPORT FINANCIER - COMPTES 2023

## BUDGET 2024

### COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2023

Compte de Résultat Exercice 2023 (en euros)		
	2 023	2 022
<b>PRODUITS</b>		
Cotisations	41 925	39 864
Cotisations Bienfaiteurs	1 100	1 750
Subventions	42 753	32 000
Abandon frais bénévoles	15 485	12 912
Publicité	4 200	3 960
Autres produits		5 516
Produits financiers	2 282	1 026
<b>Total produits</b>	<b>107 745</b>	<b>97 028</b>
<b>CHARGES</b>		
Achats prestations et fournitures	2 689	4 266
Loyer, charges locatives et entretien	4 954	5 369
Revue l'Ami de Musée	7 332	7 400
Déplacements missions	15 485	12 996
Publicité	4 200	3 960
Assemblée Générale/Congrès	3 530	2 400
Autres frais	2 617	4 398
Charges de personnel	61 006	54 010
Dotation aux amort.	440	127
dotation prov. IFC	811	781
<b>Total charges</b>	<b>103 064</b>	<b>95 707</b>
<b>RESULTAT</b>	<b><u>4 681</u></b>	<b><u>1 321</u></b>

Contributions des bénévoles estimées à 3100 heures représentant un montant d'environ 99000€



Le compte de résultat enregistre les produits et charges de l'activité de l'exercice 2023. Nous commentons ci-après les éléments les plus significatifs.

### **Produits d'exploitation**

#### ***Cotisations***

Le montant des cotisations encaissées ou à encaisser début 2024 au titre de l'exercice 2023 ressort à 41 925 € contre 39 864 € en 2022, soit une hausse de 2061 €. En tenant compte des cotisations des bienfaiteurs (1 100 €), le montant total des cotisations s'élève à 43 025 € contre 41 614 €, soit une augmentation de 3,39 %.

On constatait depuis 2013 une baisse continue des cotisations. L'année 2023 enregistre une légère reprise des ressources provenant des associations membres de la Fédération.

#### ***Subventions***

Le montant annuel de la subvention CPO de 32 000 € a été encaissée sur l'exercice 2023. Elle couvre la fin de la période triennale de 2021 à 2023. Ce montant a été augmentée d'une subvention complémentaire de 6 220 € au titre de la mise en place d'un système de traduction pour le cinquantenaire de la Fédération. Il a été également enregistré une subvention de 3 000 € consentie par le ministère de l'éducation nationale dans le cadre de l'aide à la formation des bénévoles ainsi qu'une aide de 1 500 € pour le contrat d'apprentissage en cours au sein de la Fédération.

#### ***Abandon des frais engagés par les bénévoles***

Les bénévoles qui avaient engagé des dépenses de transport pour le compte de la Fédération ont renoncé à percevoir le remboursement de leurs indemnités de déplacements ce qui a constitué un produit de 15 485 €, montant que l'on retrouve également comptabilisé en charge d'exploitation.

#### ***Publicité***

Il a été convenu un accord de publicité avec la revue annuelle Le petit Futé « musées ». La Fédération insère un encart publicitaire dans cette revue et, en contrepartie, notre Fédération consent dans sa revue une page de publicité en faveur du Petit Futé. Cette publicité a été estimée à 4 200 €, montant que l'on retrouve en produit et en charge d'exploitation.

#### ***Produits financiers***

Les produits financiers s'élèvent à 2 282 € contre 1 026 € en 2022.

### **Charges d'exploitation**

#### ***Achats et charges externes***

Le montant des achats et charges externes comptabilisés au compte d'exploitation s'élève à 40 807€ contre 40 789 € en 2022. Les principales charges sont les suivantes :

- des déplacements pour missions réalisées par les bénévoles pour 15 485 € contre 12 996€ en 2022. Le remboursement de ces frais a été abandonné par les bénévoles, ce qui a permis de générer un produit d'exploitation du même montant qui a été commenté dans la rubrique « produits d'exploitation ».
- du tirage d'un numéro de la revue *L'Ami de Musée* pour un coût de 7 332 € contre une charge de 7 400 € pour la revue diffusée en 2022.

Dans les autres charges, il faut signaler l'échange de publicité entre votre fédération et la revue du Petit Futé pour un montant de 4 200 €, ce qui a permis de comptabiliser un produit de même montant.

Les charges d'assemblées générales s'élèvent à 3 530 € contre 2 400 € en 2022. Cette augmentation provient du cinquantenaire de notre Fédération célébré à Paris en juin 2023.

Les autres dépenses courantes comme l'EDF, l'entretien, les fournitures, la location du siège, les frais postaux, les télécoms sont généralement en baisse ou stables par rapport à 2022. Cette stabilité des dépenses reflète le souci de maîtrise des dépenses poursuivies par la Fédération.

### ***Salaires et charges sociales***

Le poste salaires et charges sociales (y compris la taxe de formation continue) s'élève à 61 006€ contre 54 010 € en 2022. Cette rubrique comprend la prise en charge d'un contrat d'apprentissage depuis octobre 2023.

### ***Dotation à la provision pour indemnités de fin de carrière***

L'actualisation de la provision pour indemnités de fin de carrière a conduit à enregistrer une dotation de 811 € au titre de 2023.

## **RESULTAT**

Le compte de résultat 2023 de la Fédération fait ressortir un excédent de 4 681 €. L'excédent de l'exercice 2022 s'était élevé à 1 321 €.

## **BILAN AU 31 DECEMBRE 2023**

ACTIF			PASSIF		
	2 023	2 022		2 023	2 022
Matériel bureau et informatique	2 868	2 868	Fonds associatif	74 540	73 218
Amortissement	2 115	1 675	Résultat	4 681	1 321
Valeur nette	753	1 193	Fonds propres	79 221	74 539
Mobilier	1 052	1 052			
Amortissement	1 052	1 052	Provision pour IFC	18 224	17 413
Valeur nette	-	-			
Total immobilisations corporelles	753	1 193			
			Fournisseurs	2 996	1 580
Immobilisations financières	680	680	Dettes sociales et fiscales	10 009	8 947
Créances	3 049	1 116	Dettes fiscales et sociales	13 070	13 000
Disponibilités	119 038	112 490	Produits comptabilisés d'avance		
<b>Total ACTIF</b>	<b>123 520</b>	<b>115 479</b>	<b>Total PASSIF</b>	<b>123 520</b>	<b>115 479</b>

Le bilan représente la situation patrimoniale de votre Association au 31 décembre 2023.

**L'actif** est essentiellement composé par la trésorerie disponible qui s'élève à 119 038 € contre 112 490 € à fin 2022 soit une augmentation entre les deux exercices de 6 548 €.

Le total du bilan s'élève à 123 520 €.

**Au passif**, les fonds propres de la Fédération s'élèvent au 31 décembre 2023 à 79 221 € contre 74 539 € à fin 2022. Cette augmentation des fonds propres provient de l'excédent de 4 681 € dégagé par l'activité 2023 de votre Fédération.

La provision obligatoire pour indemnités de fin de carrière s'élève à 18 224 €. Le passif enregistre également les dettes sociales pour 10 009 € ainsi que les dettes fournisseurs liées à l'exercice 2023 pour un montant de 2 996 €.

Enfin, les produits comptabilisés d'avance pour 13 070 € représentent deux subventions versées en 2023 dont l'utilisation sera sur l'exercice 2024. Il s'agit d'une aide à la formation des bénévoles consentie par le ministère de l'Education nationale et de la jeunesse pour 3 000 € et d'un complément exceptionnel consenti par le ministère de la Culture pour le développement des jeunes amis de musées pour 10 000 €.

### **BENEVOLAT**

Au cours de l'année 2023 les bénévoles ont consacré à votre Fédération environ 3 100 heures, soit près de 440 jours de travail. La valorisation du bénévolat 2023 s'élève à 99 000 €.

Telles sont les principales caractéristiques des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

## BUDGET 2024 (en euros)

	<b>Natures</b>	<b>Montants</b>		
<b>Produits</b>	Cotisations	43 500	Cotisations 42500€ + bienfaiteurs 1000€	
	Subvention d'exploitation CPO	32 000		
	Subvention FDVA	3 000	(Reprise PCA subv.2023 non utilisée)	
	Subvention apprentie	4 500	(500€*9)	
	Annonceurs revue	400		
	Produits financiers	2 000		
	Subvention excep. CPO projet 3	10 000	(Reprise PCA subv.2023 non utilisée)	
	Utilisation de l'excédent 2023	2 400		
	<b>Total des produits</b>		<b>97 800</b>	
<b>Charges</b>	Achats fourniture, prest.serv.et EDF	4 400		
	Loyer, ch.locatives et entretien	5 100		
	Affranchissement, tel.et internet	3 300		
	Revue : impression	6 400		
	Revue : routage	1 600		
	Cotisations et services bancaires	1 200		
	Charges de personnel	57 000		
	Apprentie	13 500		
	Dotation aux amortissements	500		
	Dotation aux provisions IFC	800		
	AG ffsam et déplacements divers	4 000		
	<b>Total des charges</b>		<b>97 800</b>	

Le budget 2024 est présenté à l'équilibre du fait de l'utilisation de l'excédent 2023 à hauteur de 2 400€.

En produits, les cotisations sont prévues à hauteur de 43 500 € contre 43 025 € en 2023 en intégrant les cotisations des bienfaiteurs. Ce budget traduit la volonté de maintenir cette ressource malgré la baisse des cotisations constatées depuis plusieurs années. La subvention du ministère de la Culture est inchangée à 32 000 €, mais pour 2024 il sera utilisé le complément de 10 000 € consenti par ce ministère pour renforcer le projet de développement des jeunes amis de musées. La subvention de 3 000 € accordée par le ministère de l'Éducation nationale pour développer les compétences des bénévoles sera utilisée en 2024. Ces deux dernières subventions étaient comptabilisées en produits comptabilisés d'avance sur le bilan 2023 de la Fédération.

Une aide de 4 500 € a été obtenue pour financer partiellement le contrat d'apprentissage en cours de réalisation depuis octobre 2023.

En charges, le total des charges budgétées s'élève à 97 800 €. Les achats et prestations de service s'élevant à 4 400 € comprennent des actions pour la formation. Les autres dépenses comme la location du siège, l'entretien et le téléphone sont stables ou en légère augmentation (impression et routage de la revue *L'Ami de Musée*). Il est prévu en 2024 un seul numéro de la revue de la Fédération. Les charges de personnel sont prévues pour un montant de 57000€. Ce budget comprend également le contrat d'apprentissage qui a débuté en octobre 2023 pour un montant de 13 500 €.

En restant très attentif à la maîtrise des dépenses, ce budget 2024 traduit la volonté de la Fédération de continuer l'aide active aux associations d'amis de musées. C'est la raison pour laquelle la Fédération a décidé la présence d'une apprentie dédiée principalement au projet jeunes amis de musées.

Enfin, le bénévolat devrait représenter environ 3 000 heures valorisées à hauteur de 96000€.

*Le Trésorier, Daniel de Beaurepaire*

*Le Trésorier-Adjoint, Jean-Charles Houvert*